

conseils simples permettent de se protéger efficacement. Tour d'horizon.



VIGILANCE À DOMICILE

Attention aux vols par ruse !

Adoptez les bons réflexes

1 Verrouillez vos portes et fenêtres en permanence. 

N'ouvrez jamais votre porte à un inconnu. **2** 

3 Ne vous fiez pas aux uniformes, exigez une carte professionnelle et vérifiez par téléphone la réalité de la mission annoncée. 

Soyez particulièrement vigilants face aux personnes mal intentionnées qui se présentent à votre domicile pour divers motifs (vente, démarchage, vérification de fuite d'eau ou d'installation, campagne contre les moustiques tigres, demande d'aide...). Il peut s'agir d'un prétexte pour détourner votre attention, récupérer des



informations confidentielles, vous dérober de l'argent, votre portefeuille ou tout autre bien.

En particulier, des vols à la fausse qualité impliquant plusieurs complices ont été signalés récemment : un faux plombier prétexte la vérification

urgente de vos canalisations, puis de faux policiers complices s'introduisent à leur tour à votre domicile et simulent l'interpellation du plombier. En détournant votre attention, ils en profitent pour s'emparer de vos bijoux et de votre argent liquide après vous avoir demandé de les vérifier.

Par ailleurs, sachez que Vallée Sud - Grand Paris (VSGP) et la ville de Sceaux interdisent à leurs prestataires et à leur personnel la pratique de démarchage à domicile dans le cadre par exemple de la vente de calendriers ou la sollicitation d'étrennes.

Pour rappel, quelques conseils :

Verrouillez vos portes, portails et fenêtres, même si vous êtes présents à votre domicile. La nuit ou en cas d'absence, fermez également vos volets

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton) et d'un entrebâilleur ;

N'ouvrez jamais votre porte à un inconnu, Vérifiez par le judas ou l'entrebâillement de la porte que vous connaissez la personne. Si tel n'est pas le cas, ne faites pas entrer l'individu et exigez toujours de voir une carte professionnelle ;

Téléphonez aux organismes dont les individus se réclament pour vérifier leurs dires ;

En cas de doute ou comportement inhabituel, signalez les faits aux policiers municipaux et gardes urbains assermentés du service Tranquillité urbaine au 01 41 13 33 22 et / ou à la police nationale en composant le 17. Alertes directement vos voisins et la mairie en utilisant le service Voisins vigilants et solidaires (voisinsvigilants.org) sur application mobile ou en envoyant un SMS au 06 47 49 26 26.

> [Retrouvez l'ensemble des bons conseils pour éviter un cambriolage et mieux réagir en cas de cambriolage à votre domicile.](#)

PROSPECTUS AVEC DES NUMÉROS DE DÉPANNAGE D'URGENCE ET FAUX COURRIERS

Des prospectus distribués dans les boîtes aux lettres comportant des numéros d'urgence ou prétendument administratifs sont régulièrement signalés par des Scéens. Il s'agit d'une tromperie. Ces publicités frauduleuses à l'aspect officiel n'émanent pas de la Ville ni d'une autre

collectivité et comportent des numéros bien souvent surtaxés et/ou renvoyant à une seule et même entreprise privée.

Ces publicités reprennent des éléments graphiques tels que les couleurs du drapeau français voire l'intitulé d'une collectivité, laissant supposer qu'elles ont été distribuées par le service public. Pour entretenir la confusion, elles mêlent souvent vrais numéros d'urgence et numéros de dépannage renvoyant à une entreprise privée. Parfois, les numéros présentés sont surtaxés et les services proposés mensongers ou abusifs dans leur pratique tarifaire.

De faux courriers informant de la nécessité d'une prétendue intervention à domicile (installations électriques, canalisations...) sont également signalés régulièrement.

Face à ces différentes situations, quelques précautions s'imposent :

- ▶ En cas de doute, renseignez-vous directement auprès des services administratifs officiels sans passer par les numéros proposés sur les prospectus. N'utilisez que les numéros fournis sur des documents officiels (courrier officiel, magazine municipal) et sur les sites internet des administrations respectives.
- ▶ Lisez les mentions inscrites en petit sur les prospectus : elles révèlent parfois des surcoûts importants en cas d'appel téléphonique.
- ▶ Avant d'utiliser un service de renseignements téléphoniques, vérifiez toujours préalablement les conditions tarifaires (coût d'appel et coût à la minute).
- ▶ Avant de solliciter les services d'un artisan, demandez un devis et n'hésitez pas à en comparer plusieurs.
- ▶ N'hésitez pas à contacter directement la Ville, la collectivité ou l'entreprise concernée lorsque vous êtes sollicité par un courrier à l'aspect officiel ou imitant les éléments graphiques d'une entreprise.
- ▶ Soyez attentif aux fautes d'orthographe, incohérences ou demandes suspectes présentes dans les courriers, elles permettent souvent à elles seules d'identifier un démarchage frauduleux.

VOL PAR RUSE AUX HORODATEURS

Autre méfait régulièrement signalé par des usagers : le vol de carte bancaire à proximité des horodateurs.

Deux scénarios sont classiquement rapportés. L'escroc vous demande de l'aide et réclame une démonstration avec votre carte bancaire, ou vous demande de payer pour lui sous prétexte que les horodateurs n'acceptent plus les espèces. À l'inverse, il peut prétendre venir vous apporter son aide si vous ne parvenez pas à payer. Si vous acceptez, il détournera ensuite votre attention de l'horodateur et subtilisera votre carte.

> [Retrouvez quelques conseils pour vous protéger.](#)

EFFRACTIONS, VOLS DE VOITURES ET VOLS À LA ROULOTTE

VOL À LA ROULOTTE



VOTRE VOITURE N'EST PAS UN COFFRE-FORT !

- 🔒 Verrouillez systématiquement vitres & portières
- 🔒 Ne laissez pas d'objets à vue (supports GPS, câbles, etc.)
- 🔒 Ne cachez pas vos papiers d'identité dans le coffre, la boîte à gants ou sous le siège.

POLICE NATIONALE

[@PoliceNationale](#) [/ Police Nationale](#)

Les effractions commises sur les véhicules sont également un risque en milieu urbain. Pourtant, quelques gestes simples permettent de limiter efficacement les risques de vol, en se rappelant qu'un véhicule n'est pas un coffre-fort :

- ▶ ne laissez aucun objet apparent dans votre véhicule pour ne pas susciter la convoitise ;
- ▶ même s'il n'est pas visible, ne laissez aucun objet de valeur dans votre véhicule (coffre et boîte à gants ne sont en aucun cas des lieux sûrs) ;
- ▶ gardez-vous de préférence sur des parkings ou dans des rues surveillés par vidéo protection ;
- ▶ à défaut, gardez-vous dans des endroits éclairés et fréquentés ;
- ▶ verrouillez les portes et remontez les fenêtres de votre véhicule systématiquement ;
- ▶ ne vous éloignez jamais de votre véhicule en laissant les clés sur le contact ou le moteur en fonctionnement ;
- ▶ vous pouvez également munir votre véhicule d'une alarme avec renvoi sur votre téléphone portable ou sur un téléphone fixe (les alarmes avec avertisseurs sonores, devenues banales, n'attirent plus l'attention des passants).

En cas de dégradations ou de vols, ne touchez à rien, sinon avec des gants en latex, et appelez le 17 pour prévenir la police nationale. Il conviendra ensuite de déposer plainte pour permettre la réalisation d'une enquête judiciaire par la police nationale : exploitation des images de vidéosurveillance, relevé des empreintes digitales notamment.

D'autre part, des vols à la roulotte et des vols de voiture sans effraction ont été récemment signalés sur des modèles récents se déverrouillant grâce à une clé mains-libres (technologie d'ouverture et de démarrage du véhicule sans contact). Des boîtiers répéteurs de signal permettent aux malfrats de s'introduire facilement dans le véhicule pour le cambrioler ou voler le véhicule lui-même. Pour vous prémunir de ce risque :

- ▶ Stationnez votre véhicule à l'intérieur de votre propriété fermée ou dans un parking

sécurisé ;

- ▶ Équipez votre véhicule d'un dispositif antivol de type "bloque-volant".

FAUX ACCIDENTS

L'arnaque au faux accident est une pratique récente qui vise en particulier les personnes vulnérables. Elle consiste à simuler un accrochage de voitures au moyen d'un véhicule déjà endommagé. L'arnaqueur aborde la victime pour obtenir un arrangement à l'amiable et se faire remettre de l'argent. Dans certains cas, l'individu récupère l'attestation d'assurance du véhicule de la victime puis simule un coup de téléphone à l'assurance pour faire croire à la victime que sa franchise est plafonnée et que les deux partis doivent s'arranger entre eux.

Si vous êtes confronté à ce type de situation :

- ▶ Prenez les coordonnées de la personne et ne dévoilez aucune information personnelle (assurance, coordonnées bancaires) ;
- ▶ Refusez tout paiement ;
- ▶ En cas de comportement suspect, demandez de l'aide à un passant ou contactez le STU au 01 41 13 33 22 ou la police nationale en composant le 17. Alerte directement vos voisins et la mairie en utilisant le service Voisins vigilants et solidaires (voisinsvigilants.org) sur application mobile ou en envoyant un SMS au 06 47 49 26 26.

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

La Ville est adhérente de la plateforme "Voisins vigilants et solidaires". Ce dispositif permet de mettre en relation les habitants d'un même quartier pour participer à la préservation de la tranquillité et du lien social, mais aussi recevoir les informations et conseils de la "mairie vigilante". Les voisins vigilants et solidaires signalent des événements inhabituels à leurs voisins inscrits en postant une alerte sur le site internet, l'application mobile ou par SMS.

> [Retrouvez toutes les informations sur ce dispositif.](#)

CONTACT

[Service Tranquillité urbaine \(policiers municipaux et gardes urbains assermentés\)](#)

Tél. : 01 41 13 33 22

Du lundi au samedi, de 7h à 22h et le dimanche de 7h à 14h.



 [RETOUR À LA LISTE](#)



MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS